

DESCRIPTION DES ACTIVITES

- Réunions et assemblées générales statutaires
- Gestion administrative du bureau des étudiants comprenant des associations culturelles, humanitaires et sportives regroupant 3.500 cotisants ayant le droit de vote.
- Organisation de manifestations festives et sportives:
 - Organisation et encadrement des intégrations
 - Organisation d'une journée citoyenne pour les nouveaux étudiants de Compiègne
 - Organisation d'un voyage au ski
 - Organisation de soirées étudiantes dont une par le pôle "Vie du campus qui réunira jusqu'à 2 000 personnes
 - Organisation de concert de musique classique ou de variété
 - Présentation d'une comédie musicale
 - Projections de films
 - Expositions
 - Organisation d'activités sportives
 - Organisation de barbecue
 - Confection et vente d'aliments ou boissons
 - Organisation de visites de monuments
 - Organisation de voyages dans l'Union Européenne
 - Organisation de spectacles de danse
 - Organisation du gala de l'UTC (manifestation accueillant 3500 personnes)
 - Tremplin musical (manifestation accueillant 2000 personnes)
 - Pièces de théâtre et de spectacles de rues **sans cracheurs de feux et/ou jonglage avec objets enflammés**
 - Distribution de produits alimentaires
 - Epicerie Solidaire
 - Un diner cabaret
 - Cours de cuisine
 - Activité de jeux de société
 - Organisation d'une compétition de jeux vidéos sans gain.
 - Organisation d'une soirée Bingo

- Activité pêche
 - "BUT'CHOU" : rendre visite à des enfants malades à l'hôpital afin de leur remonter le moral
 - ESCAP"UTC Organisation d'Escape Games
 - TEDxUTC Organisation de conférences scientifiques
 - UT SAFE Self défense pour 30 participants dispensé par un professeur
Avec un diplôme d'instructeur fédéral "karaté et disciplines associées "
 - UTSpace Conception d'une fusée en modèle réduit
 - CAFE DES LUMIERES organisation dans un bar de débats (Ecologie, Féminisme, justice, etc) rassemblant une quinzaine de personnes.
 - Association de Majorettes
 - Une sortie au Parc Astérix regroupant 3.500 étudiants. La sécurité, les entrées et le fonctionnement des manèges seront sous la responsabilité du parc. L'association organise trois points musicaux et la tenue d'un stand de boissons et nourriture. Le stand est monté et démonté par l'association
 - Concert de musique du monde pouvant réunir 2.500 personnes.
 - Organisation d'une course de baignoire sur l'Oise regroupant 150 participants et 750 spectateurs. Le programme complet figure au dossier de l'Assureur et devra être communiqué chaque année. Services de secours et de sécurité prévus, buvette et restauration, montage de chapiteaux.
 - Organisation annuelle d'une course colorée regroupant 2 000 participants sans notion de classement, sans certificat médical. Secours présents.
 - Organisation de 2 courses festives dont l'une nocturne avec petits concerts regroupant 2 000 et 1 000 participants chacune sans notion de classement, sans certificat médical, secours prévus.
 - Organisation d'une marche COMPIEGNE EN LUMIERES regroupant jusqu'à 1 500 participants
 - Exploitation d'un espace sportif en plein air
 - Organisation de deux courses chronométrées avec classement et d'une randonnée dans la forêt de Compiègne intitulée NEPAL'RUN non inscrite au calendrier de la Fédération regroupant maximum 500 participants, pas tous licenciés de la fédération.
- La manifestation se compose de :
- 3 épreuves : Course de 14 km, Course de 5 km et une randonnée de 5 km
 - Présence de signaleurs et de la protection civile
 - Pour les non licenciés un certificat médical de moins de 1 an est réclamé et en sus pour les mineurs une autorisation parentale
 - Un ravitaillement est prévu
 - Le parcours est balisé
- Organisation annuelle d'un raid multisports dans la région de Compiègne (épreuves de VTT, course d'orientation, labyrinthe, trail, tir à la carabine laser, kayak sur l'étang de Choisy ouvert à tous avec un parcours sportif de 55 km pour 150 participants, une de 20 km et une de 5 Kk, chacune pour 500 participants maximum.
Les participants devront être licenciés dans un club des sports pratiqués avec présentation d'un certificat médical de moins de 12 mois pour les non licenciés accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs
L'épreuve de kayak est encadrée par des professionnels (BESAN et BNSSA)
Les kayaks sont fournis par un prestataire extérieur
Le tir à la carabine laser est encadré par un prestataire extérieur

Village associatif sur le stade Paul Petit Poisson de Compiègne avec tenue de stand regroupant les associations et les partenaires

L'association déclare :

Etre en possession de toutes les autorisations administratives à l'organisation des manifestations sportives.
La présence de nombreux bénévoles pour l'encadrement logistique des manifestations
Présence de protection civile, Croix blanche et maîtres-nageurs
Que les routes sont barrées

Par dérogation partielle aux CG 960 et au tableau des garanties 965, la responsabilité civile s'exerce dans les termes et limites des conventions spéciales 4141.

EXCLUSIONS :

Outre les exclusions habituelles, resteront formellement exclus :

- LES ACTIVITES DE CONSTRUCTION ET DE DEPOLLUTION AINSI QUE LES TRAVAUX DE TOUTE NATURE
 - LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DU PARC ASTERIX
 - LES PRESTATIONS DE SERVICES AU PROFIT DE TIERS, PERSONNES MORALES ET /OU PHYSIQUES
 - LA CONSTRUCTION, LA DEMONSTRATION OU L'UTILISATION D'AERONEFS AVEC OU SANS PILOTE
 - LES ACTIVITES MEDICALES, PARA MEDICALES ET/OU CHIRURGICALES
 - LES ACTES DE BIZUTAGE OU ASSIMILE
 - LES MANIFESTATIONS A CARACTERE PROTESTATAIRE OU CONTESTATAIRE
 - LES DOMMAGES AUX VELOS HORS DOMMAGES IMPUTABLES A UN DEFAUT D'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION
 - LA RESPONSABILITE CIVILE DES PRESTATAIRES EXTERIEURS ET DES PARTICIPANTS AUX MANIFESTATIONS
 - **LES DOMMAGES COUVERTS PAR LA LICENCE ET LA FEDERATION**
 - LA RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON
-

DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur déclare :

1/ que les activités à risques ROLLERS et VTT se feront avec le port des protections nécessaires à cette pratique ou remise d'une fiche d'information dûment signée par le pratiquant indiquant les risques auxquels il s'expose en cas de refus

Dans ce dernier cas, le pratiquant conservera à sa charge les dommages qu'il pourrait subir.

2/ que les manifestations festives ne regroupent pas plus plus de 3500 personnes, ne comportent pas d'installations telles que tribunes, gradins et/ou chapiteaux installés par les membres de l'association et ne se déroulent pas dans des locaux tels que châteaux, manoirs, maisons de maîtres classés ou non, en tout ou partie, ou inventoriés.

EXCLUSIONS :

TOUT DOMMAGES MATERIELS RESULTANT DE L'INSTALLATION DE TRIBUNES, GRADINS ET/OU CHAPITEAUX POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

DEROGATIONS SPECIALES

Par dérogation partielle aux Conditions Générales 960-0622 et au Tableau des Garanties 965-0622 il est précisé que :

A) Par ASSURE, il faut comprendre :

- le BDE UTC en tant qu'association FEDERATRICE
- les Associations dûment fédérées par le BDE UTC
- les présidents, dirigeants du BDE UTC ainsi que ceux des entités juridiques associatives fédérées par le BDE
- Les membres du BDE UTC ainsi que ceux des entités juridiques associatives fédérées par le BDE, les mineurs visés à l'article L.227-4 du Code de la sécurité sociale et des familles pris en charge par le BDE UTC ou les associations fédérées, agissant en tant qu'organisateur de l'accueil des mineurs conformément aux dispositions de l'article L.227-5 du même code
- Les préposés rémunérés ou non du BDE UTC et entités juridiques citées ci-dessus
- Les aides bénévoles agissant sur instructions d'un représentant qualifié du BDE UTC et entités juridiques citées ci-dessus

B) La garantie RESPONSABILITE CIVILE s'exerce dans les termes et limites des Conventions Spéciales 4141 lors de manifestations sportive sur la voie publique.

FIN D'ANNEXE
